Annexe - Les frais de l'assurance-vie*

Nom du contrat	Bourse Direct Vie
Type du contrat	Contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial Gestion libre	500 euros
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	0 €
Frais annuels	
Frais des supports	
Support fonds euros Apicil Euro Garanti	0,65%
Support fonds euros Apicil EuroFlex	2%
Support unités de compte	0,65%
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions**(moyenne)	1,75%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	*0,69%*
Fonds obligations (moyenne)	1,09%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	*0,43%*
Fonds immobilier****(moyenne)	1,53%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	*4,28%*
Fonds diversifiés (moyenne)	1,74%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	*0,74%*
2/ Gestion pilotée ou standardisée	NA
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0% (sauf arbitrages d'Apicil EuroFlex vers Apicil Euro Garanti : 2%)
nombre d'arbitrage gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= le tableau indique les principaux frais du plan constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****=la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

Bourse Direct, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 226 058,25 euros - RCS Paris B 408 790 608.
Siège social : 374 rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (" ACPR " https://acpr.banque-france.fr), supervisée par l'Autorité des marchés financiers (" AMF " - www.amf-france.org) et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 08044344 www.orias.fr)
APICIL EPARGNE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance - RCS Lyon 440 839 942 – Siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon - Capital social : 14 684 625 Euros.
06/2022-ER22/FCR0171